

8.2



FNEEQ-CSN

PROPOSITIONS ORDINAIRES DES SYNDICATS

34^e congrès fédéral (4-7 juin 2024)

Table des matières

S1 Deux (2) propositions sur l'éducation relative à la transition écologique et sociale Syndicat des professeur.es du cégep de Saint-Laurent	2
S6 Détermination du nombre de cotisants SEECO.....	5
S8 Travail sur le PAEE John Abbott College Faculty Association	6

Vous trouverez ici les propositions soumises par les syndicats affiliés qui n'ont pas d'incidence sur le budget.

Les propositions ayant un effet sur le budget seront transmises dans la semaine du 27 mai 2024.

S1 | Deux (2) propositions sur l'éducation relative à la transition écologique et sociale | Syndicat des professeur.es du cégep de Saint-Laurent

Nom du syndicat qui propose	Syndicat des professeur.es du cégep de Saint-Laurent	Numéro de la proposition S1
Personne-ressource	Nova Doyon	
Titre de la proposition (sujet)	Deux (2) propositions sur l'éducation relative à la transition écologique et sociale	
Énoncé de la proposition		
<ol style="list-style-type: none"> 1. Que la FNEEQ se joigne au projet des États généraux de l'éducation sur la transition écologique et sociale porté par Travailleuses et travailleurs pour la justice climatique (TJC) et y investisse des ressources humaines et financières nécessaires. 2. Que la FNEEQ discute de la déclaration Plaidoyer pour une éducation environnementale cohérente rédigée par Travailleuses et travailleurs pour la justice climatique (TJC) et recommande à ses membres de faire de même. 		
Explication de la proposition		
<p>Parce qu'il est indéniable que le milieu de l'éducation a un rôle déterminant à jouer dans la résolution de l'impasse climatique, rôle qui est d'ailleurs promu sur la scène internationale. Depuis 2010, les publications onusiennes réaffirment constamment l'importance de préparer la jeunesse à relever le défi historique de la transition écologique et sociale en lui offrant une éducation au changement climatique et à l'écocitoyenneté de qualité, interdisciplinaire et obligatoire à tous les niveaux d'enseignement, de la petite enfance à l'enseignement supérieur, y compris la formation technique et professionnelle;</p> <p>Parce que plusieurs accords internationaux ratifiés par le Canada font de l'éducation au changement climatique et à l'écocitoyenneté un droit. Les déclarations précisent d'ailleurs que cette éducation doit être intégrée à tous les paliers et secteurs d'enseignement, et préparer les apprenants à s'engager activement dans l'atténuation des effets du changement climatique en promouvant « les changements structurels et culturels fondamentaux au niveau systémique des économies et des sociétés » (UNESCO, 2021, Art.6-C);</p> <p>Parce que des jeunes d'ici et d'ailleurs dénoncent l'incapacité des systèmes d'éducation à les préparer à faire face de façon constructive à la crise écologique. Cette incapacité témoigne à leurs yeux d'un déni collectif qui alimente leur écoanxiété et suscite un sentiment d'abandon. Ils et elles réclament des formations orientées vers une action collective locale en mesure de les outiller adéquatement pour faire face au défi qui les attend. Ces jeunes nous demandent de les soutenir dans leur volonté de s'engager, dans leur vie personnelle et professionnelle, vers la réparation du monde;</p> <p>Parce que la question de l'alphabétisation écologique constitue un enjeu démocratique. Une société démocratique doit procurer à tous et à toutes les moyens de participer à sa direction. Les systèmes d'éducation formelle sont donc appelés à former des citoyen.nes éclairé.es quant aux enjeux socio-écologiques et aux rapports de pouvoirs qui les sous-tendent, en mesure d'analyser les informations diffusées par les médias et les plateformes web au sujet du changement climatique et de participer aux débats entourant la transition écologique et sociale de façon créative et critique;</p> <p>Parce que les spécialistes de l'éducation relative à l'environnement (ERE), qui se sont penchés sur son intégration aux curriculums scolaires du primaire et du secondaire, reconnaissent que les initiatives ministérielles en ERE sont tout à fait insuffisantes pour soutenir le développement d'une écocitoyenneté active (<i>Stratégie québécoise en éducation relative en environnement et en écocitoyenneté</i>, 2018);</p> <p>Parce que les études supérieures devraient permettre aux étudiant.es d'approfondir leur compréhension des causes systémiques de la crise actuelle ainsi que des enjeux socio-écologiques en faisant le lien avec leur futur emploi. Au niveau collégial et universitaire, les étudiant.es devraient être encouragé.es à réfléchir de façon novatrice à la façon dont leur futur secteur d'activité doit se transformer pour respecter les limites planétaires et contribuer à la réduction des inégalités sociales;</p>		

Parce que les initiatives individuelles de certain.es enseignant.es (ou de certains programmes) en matière d'éducation relative à l'environnement sont insuffisantes et **que le corps enseignant a besoin de se réunir pour poser collectivement les bases d'un projet éducatif** interdisciplinaire global.

Parce que les enjeux écologiques ne sont pas l'apanage des disciplines scientifiques et devraient être traités de manière transversale puisqu'ils sont intrinsèquement liés à d'autres sujets (santé, justice sociale, développement économique, aménagement du territoire, enjeux énergétiques, organisation sociale et politique, système de valeurs, droit, histoire, représentations collectives de la nature, etc.). De même, les solutions techniques enseignées dans les formations professionnelles devraient être liées au projet global d'une société en transition;

Parce que nous avons besoin de nous offrir un temps d'échange qui permettrait l'expression des doutes, des craintes et des difficultés associées à l'intégration des enjeux socio-écologiques dans nos cours afin de nous donner les moyens de les dépasser collectivement;

Parce qu'il est impératif d'initier une réflexion éthique, pédagogique et stratégique, de créer des réseaux de collaboration et d'identifier nos besoins en vue de transformer nos enseignements en déployant notre pleine autonomie professionnelle;

Parce que les initiatives récentes issues du milieu de l'éducation se concentrent sur d'autres aspects de l'enseignement (ex. les consultations citoyennes du collectif *Debout pour l'école* qui s'intéressent essentiellement au primaire et au secondaire et n'abordent pas du tout l'écologisation des curriculums et des milieux d'études) ou laissent carrément de côté la consultation du personnel enseignant (ex. le programme de la Fédération des cégeps pour l'écologisation des curriculums et de la formation qui interpelle essentiellement les professeur.es de cégep à titre de consultant.es. ainsi qu'en témoigne le colloque pour l'écologisation du réseau des cégeps tenu en mars 2024 qui s'adressait en premier lieu au personnel administratif des cégeps);

Parce que le statu quo n'est pas neutre. Il doit plutôt être considéré comme une prise de position plus ou moins inconsciente en faveur de la reproduction d'un système écocidaire et profondément inégalitaire;

Parce que la FNEEQ a donné son appui à Travailleuses et travailleurs pour la justice climatique (TJC), une organisation qui cherche à stimuler l'action syndicale en matière de lutte aux changements climatiques;

Parce que le *Plaidoyer pour une éducation environnementale cohérente* de TJC invite à aller au-delà du constat qu'il faut agir et propose plutôt de réfléchir collectivement aux moyens concrets pour y parvenir;

Nous croyons que la FNEEQ, comme fédération enseignante regroupant trois niveaux d'enseignement, est toute désignée pour s'engager dans une réflexion majeure avec les différents acteurs de l'éducation sur les manières de transformer le système d'éducation pour le rendre éco-cohérent et s'assurer qu'il reflète les valeurs de justice et d'équité dont la FNEEQ est porteuse.

Références

Ententes internationales :

[Déclaration de Berlin sur l'éducation au développement durable](#) (UNESCO, 2021); [Déclaration sur le programme commun pour l'éducation et le changement climatique](#), (ONU / COP 28, 2023); *Convention-cadre sur les changements climatiques* (ONU, 1992, Art.6), *l'Accord de Kyoto* (ONU, 1997, Art. 10); *Accord de Paris* (ONU, 2015a, Art.12); *Déclaration de Berlin sur l'éducation au développement durable* (UNESCO, 2021, Art.6); *Déclaration sur le programme commun pour l'éducation et le changement climatique*, récemment adoptée dans le cadre de la COP 28 (ONU, 2023).

Revendications des jeunes :

« [Youth statement on Quality Climate Education](#) » (COP 26, 2020); [Fridays for Future Climate Education](#) (2022); <https://www.lapresse.ca/actualites/environnement/201902/15/01-5214933-premiere-greve-scolaire-pour-le-climat-a-montreal.php>; [Manifeste étudiant pour un réveil écologique](#) (2019); [Green new deal for schools](#); « [Climate emotions and anxiety among young people in Canada: A national survey and call to action](#) » (2023)

Éducation relative à l'environnement : Centr'ERE-UQAM, *Stratégie québécoise d'éducation en matière d'environnement et d'écocitoyenneté* (2018)

<https://centrere.uqam.ca/vers-une-strategie-quebecoise-deducation-en-matiere-denvironnement-et-decocitoyennete/>

Plaidoyer pour une éducation environnementale cohérente

https://docs.google.com/document/d/1XWwlZo-z23oRZdwAeF0mDCCzgIFHBPu-LOD3sSmcB3Y/edit?fbclid=IwAR3YfSu-d9kHGv4RPYm6w0Bdm_BliaSvh--I7FRNLoo6BNHcYw3IEUvuj7E_aem_AatX0niR89VypskT6SK2TjEclCqDuZwWWz0jIgiUNEuv1TcUS0UkVbB9DOJKkn8l2CZ_cGAw6KAYOr96QFhz-NTf#heading=h.cz0zto3hyce1

Recommandation du bureau fédéral (voir BF 3)

Reformuler la proposition (modifications en caractères gras)

1. Que la FNEEQ **donne son appui** au Plaidoyer pour une éducation environnementale cohérente rédigé par Travailleuses et travailleurs pour la justice climatique (TJC), et **invite** ses **syndicats affiliés** à faire de même.
2. Que la FNEEQ se joigne au projet des États généraux de l'éducation sur la transition écologique et sociale porté par Travailleuses et travailleurs pour la justice climatique (TJC) **en participant à son organisation. et y investisse des ressources humaines et financières nécessaires.**
3. Que le congrès fédéral accorde un don de 2 000 \$ au collectif Travailleuses et travailleurs pour la justice climatique (TJC), et invite ses syndicats affiliés à le soutenir financièrement.

S6 | Détermination du nombre de cotisants | SEECO

Nom du syndicat qui propose	SEECO	Numéro de la proposition S6
Personne-ressource	Simon Lespérance	
Titre de la proposition (sujet)	Détermination du nombre de cotisants	
Énoncé de la proposition		
Mandater le bureau fédéral pour redéfinir le calcul établissant le nombre de membres cotisants et faire les ajustements nécessaires aux balises du guide de trésorerie afin d'utiliser des données mensuelles qui seraient davantage représentatives.		
Explication de la proposition		
<p>Actuellement, le nombre de cotisants est déterminé sur une base annuelle. Chaque personne qui a cotisé au syndicat (sans montant minimum) est actuellement considérée comme étant une personne cotisante. Une personne qui reçoit un ajustement salarial rétroactif après son départ à la retraite est donc considérée comme étant cotisante pour l'année, ce qui augmente artificiellement le nombre de personnes cotisantes lors des années de versement d'ajustement salarial rétroactif.</p> <p>Par ailleurs, avec l'augmentation du roulement de personnel, on constate une hausse des personnes cotisantes. Par exemple, lorsqu'une personne embauchée à l'automne ne revient pas travailler à la session d'hiver, une nouvelle embauche est nécessaire. Il y a donc 2 personnes cotisantes (plutôt qu'un) dans cette situation. La charge de travail du syndicat reste cependant semblable étant donné que les 2 personnes cotisantes n'ont pas travaillé simultanément. Ceci vient donc aussi augmenter artificiellement le nombre de personnes cotisantes.</p> <p>La meilleure solution serait d'utiliser des données mensuelles. Il faut revoir les balises du guide de trésorerie en conséquence, car ce changement va affecter négativement tous les syndicats.</p>		
Références		
Recommandation du bureau fédéral		
<p>Reformuler la proposition</p> <p>Que le congrès fédéral mandate le bureau fédéral afin d'analyser les enjeux entourant le mode de calcul des cotisant-es d'ici le prochain congrès.</p>		

S8 | Travail sur le PAEE | John Abbott College Faculty Association

Nom du syndicat qui propose	John Abbott College Faculty Association	Numéro de la proposition S8
Personne-ressource	Roy Fu	
Titre de la proposition (sujet)	Travail sur le PAEE	
Énoncé de la proposition		
<p>Que dans son travail antiraciste la FNEEQ priorise l'implantation réelle des programmes d'accès à l'égalité en emploi, notamment en:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Prenant des mesures nécessaires pour exiger les employeurs à respecter leurs obligations sous les conventions collectives et la loi québécoise sur le programme d'accès à l'emploi en égalité; 2. Assurant la disponibilité des données nécessaires pour faciliter le travail dans les syndicats locaux; 3. Réfléchissant aux façons à bonifier l'implantation du programme d'égalité en emploi au sein de sa propre organisation. 		
Explication de la proposition		
<p>Dans la lutte contre le racisme systémique, la représentativité des personnes racisées dans les milieux de travail constitue une condition essentielle. Peu de projets antiracistes peuvent réussir sans la présence des personnes racisées. En même temps, comme but, la représentativité sert de cible pour s'assurer un accès à l'emploi équitable et non discriminatoire. (p 22, Comité IRDSTE, 2023)</p> <p>Présentement dans les lieux de travail qui concernent la FNEEQ, le programme provincial d'accès à l'emploi en égalité (PAEE) n'est pas implanté d'une manière qui produit les résultats significatifs (Comité IDRSTE, 2019). Les raisons pour cet échec sont multiples, variées, et bien documentées dans le rapport du comité IDRSTE de 2019. Cette recommandation cible deux causes principales du dit blocage, l'apparent manque de volonté et de bonne foi des employeurs, et le manque d'accès aux données pertinents pour l'implantation réelle du PAEE.</p> <p>La troisième partie de la recommandation propose une réflexion pour la FNEEQ sur l'implantation du programme au sein de sa propre organisation.</p>		
Références		
<p>Comité IRDSTE, 2023, <i>Guide Antiraciste</i></p> <p>Comité IRDSTE, 2019, <i>PORTRAIT DES DIFFICULTÉS AU TRAVAIL QUE VIVENT LES MEMBRES DE LA FÉDÉRATION ISSUS DES GROUPES RACISÉS, ET DE LA REPRÉSENTATIVITÉ DE CES MÊMES MEMBRES DANS SES SYNDICATS ET LEURS INSTANCES STATUTAIRES</i></p>		
Recommandation du bureau fédéral		
Intégrée et reformulée dans le cadre de la proposition BF2.		